# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS MERCREDI MATIN, 25 NOVEMBRE 1874 — 48me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS

MERCREDI MATIN, 25 NOVEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Hoffman, Marks & Co. dans leurs salles d'encan—Grande vente à crédit de marchandises sèches, articles de toilette, etc.

Par Nash & Hodgson, au pied de la rue Conti—encore, life Boat, riz, etc.

Par Gabriel Léaumont, rue de Chartres—ouvrages de littérature et autres.

Par D. E. Morphy, rue des Magasins Nos 108 & 110 (Piqué), faïence, etc.

Par A. Gérard,—aux écuries du Phénix, rue des Champs Elysées, chevaux, mulets, wagons, etc.

Sucre, riz et bateau métallique de sauvetage à l'encan.—MM. Nash & Hodgson, encanteurs, vendent à 11 heures ce matin sur la Levée, devant la rue Conti, le sucre, la mélasse, le riz et un bateau métallique de sauvetage, en excellent état, sauvé du sinistre du steamer Empire. Voy. l'annonce.

SPECTACLES.

Mercredi, 25 novembre 1874.

Académie.—A midi et le soir, Just in Time, drame.

Variétés.—A midi, Virginius; le soir, Hamlet.

Globe.—Grande troupe de variétés.

St-Charles.—Les Merveilleux Mastodons.

Salle Grunewald.—Concert au profit de l'Ecole Allemande.

## Le Bureau des retours.

Le Bureau des retours, sans avoir égard aux protestations de MM. Ray et Lowell, a proclamé le résultat officiel du vote de la Nouvelle-Orléans. Il a établi par là un précédent qui fait règle pour toutes les autres paroisses. Nous devons donc supposer, jusqu'à preuve du contraire, que le Bureau fera son devoir jusqu'au bout, consciencieusement. Mais la vigilance des démocrates ne doit pas se ralentir; ils doivent être constamment sur le qui vive pour dénoncer et déjouer les nouveaux tours de l'engeance que notre spirituel confrère du *Carillon* appelle la radicanaille.

Quelques-uns des commissaires d'élection se sont permis de ne pas remettre au Bureau les rapports de leurs paroisses, et la discussion qui a eu lieu hier à ce sujet, semble indiquer que le Bureau se considère comme sans pouvoir pour contraindre ces individus à remplir leur devoir.

C'est là un fait bien extraordinaire et il est étrange que des lois si compliquées et qui ont prévu tant de choses, n'aient pas prévu qu'il pouvait prendre fantaisie à un commissaire d'élection d'escamoter les rapports de sa paroisse dans l'intérêt de son parti.

Les juges d'élection de De Soto et de Lafayette ont pris au pied de la lettre les instructions contenues dans la correspondance de Kellogg à Underwood, de Saint-Jacques, correspondance reproduite récemment par nous et dans laquelle Kellogg disait: "Il faut employer *tous les moyens en notre pouvoir* pour empêcher les conservateurs de mettre leurs hommes en place."

Maintenant, il nous semble que cette mauvaise farce a duré assez longtemps et nous sommes d'avis qu'il faut employer quelques moyens persuasifs pour forcer ces deux messieurs à restituer les documents qu'ils ont volés.

Si les arguments ordinaires ne peuvent les amener à la raison, une cravate de chanvre et une position à quelques pieds du sol leur feraient de suite avouer où ils ont caché les papiers qu'ils détiennent sans aucun droit.

MM. Underwood et Cohen en ont été quittes à bon marché, et cette impunité a encouragé quelques commissaires modèles nommés par M. Kellogg, à faire mieux que de frauder les rapports, à les escamoter. C'est un audacieux défi porté à tout le peuple de la Louisiane, et puisque les autorités qui sont responsables des actes de ces subordonnés, ne font rien pour les amener à l'accomplissement de leurs devoirs, c'est aux citoyens à prendre l'affaire en main et à en finir avec cette provocation de quelques misérables.

## La nouvelle administration municipale.

La promulgation officielle des résultats de l'élection à la Nouvelle-Orléans va permettre à la nouvelle administration municipale d'entrer immédiatement en fonctions.

Un examen préliminaire de la situation financière de la ville a fait comprendre aux nouveaux élus toutes les difficultés de cette situation, et ils ne se dissimulent pas tous les embarras de la tâche qui leur est confiée. S'ils avaient pleins pouvoirs, ils pourraient, après avoir mesuré la profondeur du mal, trancher dans le vif et assurer de suite le fonctionnement régulier du gouvernement municipal sur les bases de la plus stricte économie et du comptant.

Mais ils ont les mains liées par une foule de lois passées par les législatures radicales et qui imposent aux administrateurs des obligations tout-à-fait contraires à leurs devoirs envers leurs constituants. Une de ces lois veut que le Conseil arrête, chaque année, au mois de novembre, le budget de l'année suivante. Or, il est bien évident que c'est là une tâche excessivement difficile pour une administration nouvelle qui n'a que quelques jours devant elle. Les réformes qu'elle tient à réaliser dépendent du rappel de nombreuses lois qui entravent la liberté d'action du conseil et de l'adoption de quelques mesures nouvelles.

La plupart des lois qui ont restreint les attributions du conseil ou subordonné son action à celle de bureaux non élus par le peuple, sont inconstitutionnelles ou entachées de fraudes et il n'est pas douteux qu'une magistrature honnête ne les déclarerait telle. Mais la réforme de la magistrature elle-même dépend de l'action à venir du pouvoir législatif.

Notre nouveau maire et les administrateurs qui composent le Conseil, se trouvent donc dans une position on ne peut plus délicate. La population a mis son espoir et sa confiance dans leur dévouement et dans leurs lumières et ils se sentent impuissants à réaliser immédiatement ce qu'on attend d'eux.

Il leur faut un grand tact et une grande prudence pour concilier leur désir de répondre aux vœux de leurs constituants avec la nécessité où ils sont d'éviter les écueils légaux dont ils sont entourés. Il est à désirer qu'un moyen soit trouvé pour empêcher que leur budget et les ordonnances de levée de taxes qui doivent en être la conséquence, ne deviennent définitifs. Maintenir le provisoire et gagner du temps jusqu'à la réunion de la législature, telle est la seule solution favorable à la situation présente.

D'ici à la réunion de la législature, la nouvelle administration municipale aura le temps de préparer, de concert avec la délégation de la ville, une série de projets de lois qui rendront au conseil municipal la liberté d'action qui lui fait complètement défaut aujourd'hui.

—Le *Journal des Débats* annonce que, d'après une circulaire récente du ministre de l'intérieur, la formalité du passe-port, rétablie par le décret du 27 avril 1871, et depuis tombée à peu près en désuétude, reste toujours imposée, dans le double intérêt de la sûreté générale et du service militaire, aux Français qui désirent émigrer dans les pays transatlantiques.

46.

**Un triomphe chimique.**—Des nombreuses découvertes faites dans la chimie pharmaceutique, aucune n'a eu un plus triomphant et plus durable succès que les Amers de Hostetter pour l'estomac. Naturellement il y a une raison pour cela. Il eût été impossible d'imposer, pendant près d'un quart de siècle, à un peuple aussi [illegible] que celui des Etats-Unis, un article sans mérite, ou d'avoir établi par l'unique moyen des annonces une réputation pareille à celle dont les Bitters de Hostetter jouissent, s'ils ne possédaient pas un titre substantiel à la confiance publique. La vérité de ce que nous avançons est prouvée par le fait que d'autres [illegible] qu'ils soient annoncés, n'ont [illegible] qu'une existence éphémère, et qu'on ne tarde pas à voir qu'ils ne valent rien. Les Bitters de Hostetter, au contraire, après une carrière de 20 ans, n'ont jamais été aussi populaires qu'ils le sont aujourd'hui. Bientôt après leur apparition, il devint évident qu'ils possédaient à un degré éminent le pouvoir de donner du ton au système humain et de le régler, aujourd'hui ils sont regardés comme le vrai restauratif du siècle.

## La décision de la Cour Suprême et le chemin de fer de Vicksburg, Shreveport et Texas.

La décision rendue par la Cour Suprême des Etats-Unis et annoncée hier dans nos dépêches, vient de mettre à néant une des plus scandaleuses spéculations qui aient été accomplies en Louisiane sous le régime radical. Nous avons, il y a quelques années, exposé dans tous ses détails, cette affaire où MM. Ray et Ludeling ont joué un rôle que l'arrêt de la Cour Suprême permet de juger. Ces deux personnages et quelques autres s'étaient entendus pour faire vendre, par une procédure sommaire et expéditive, la partie alors achevée du chemin de fer de Vicksburg, Shreveport et Texas, et ils s'en étaient rendus acquéreurs moyennant la bagatelle de $50,000, au préjudice des porteurs de Bons qui se trouvaient privés de leur gage sans avoir été avertis.

La Cour suprême vient d'annuler cette vente comme faite en fraude des droits des créanciers; la vente avait été reconnue valide par la Cour de Circuit du juge Woods.

Cet arrêt va annuller la nouvelle compagnie formée par Ray, Ludeling et autres il y a près de deux ans, laquelle compagnie s'était fait allouer $976,000 de Bons par la Législature sous Warmoth. L'année dernière Kellogg n'a pas cru pouvoir refuser à ses deux amis de signer ces Bons, bien qu'ils eussent été émis en violation de l'amendement constitutionnel, et ces Bons ont été des premiers convertis en vertu du bill de conversion afin d'en faire disparaître l'origine.

L'arrêt de la Cour suprême va consterner la coterie en rendant le chemin de fer aux ayant droit primitifs. Quant aux Bons nous espérons bien qu'ils seront répudiés avec les autres dettes du même genre.

### OPÉRA.

*La Favorite* interprétée hier soir par MM. Gadilhe, Méric, Feitlinger, et Mmes Téoni et Liogier, est une des meilleures représentations que nous ayons eues ici, depuis longtemps, du délicieux opéra de Donizetti. Telle est l'impression que nous emportons, en quittant le théâtre après l'air que chante Léonor—*O mon Fernand! tous les biens de la terre, etc.*

M. Méric et Mme Téoni méritent d'être mentionnés d'une façon toute particulière. Même après avoir entendu notre baryton dans *Rigoletto*, on peut dire qu'il n'a jamais mieux chanté qu'hier: il a ému son auditoire par la manière vraiment pathétique dont il a dit l'air si suave et si triste —*Pour tant d'amour ne soyez pas ingrate.*

Mme Téoni a été très belle d'expression dans l'air—*O mon Fernand!* Elle l'a chanté avec le mélange de tendresse, d'amertume et de désespoir qu'indiquent les paroles et la situation à laquelle elles s'appliquent. Sa voix chaude et communicative a fait rayonner l'émotion dans toute la salle.

Demain, jeudi, deuxième représentation des *Huguenots*. Au second et au troisième acte, grand divertissement par M. Mamert, Mlles Stickel, Bracq et Augusta.

Samedi, 28, première MATINÉE à midi. On donnera *Haydée*, opéra comique en trois actes d'Auber. On peut retenir des places au contrôle.

Prix d'entrée, 75 cents.

A. M.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Le succès de M. McCullough comme tragédien n'est ni contesté ni contestable. Après s'être fait chaleureusement applaudir lundi dans le rôle de Virginius, il a joué hier Othello avec une ampleur de style et une profondeur de sentiment qui laissent peu de prise à la critique. Le public qui se porte avec tant d'empressement aux Variétés pour saluer la nouvelle étoile est un public d'élite, dans la véritable acception du mot: il ne se laisse prendre ni aux cris, ni aux gestes outrés. Aussi M. McCullough doit-il attacher beaucoup de prix aux applaudissements qu'il a soulevés dans la salle. Tout le monde a lu ou a vu jouer Othello, mais tout le monde n'a pas eu l'occasion de voir et d'entendre un Othello comme M. McCullough. Il ne faut donc pas la perdre.

Aujourd'hui, pour la matinée, le tragédien jouera Virginius, et ce soir, Hamlet.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—M. Sam. Devere est décidément le favori du public de l'Académie; il y avait foule hier soir pour l'applaudir dans ses différents rôles. Il est vrai de dire que "Just in Time" est une pièce à recette. M. Devere fait un excellent Jut Culpepper; il se met si bien dans la peau du jeune nègre, son gros rire saccadé est si véritablement celui de l'Africain, de même que sa dégaîne et ses haut-le-corps, qu'on se demande si l'on n'a pas sous les yeux un Sénégalien pur sang. Il n'est pas moins amusant sous les traits du brave Teuton Heinsmuller. Les décors ont été peints avec soin; et l'apparition du steamer brémois *Cordina* a été saluée d'une triple salve d'applaudissements. Evidemment, M. Bidwell ne recule pas devant la dépense: il sème pour recueillir. Aujourd'hui, même pièce pour les deux représentations du matin et du soir.

THÉATRE ST CHARLES.—Nous voudrions que le public fût plus nombreux au Théâtre St-Charles, car vraiment M. Wybert Reeve mérite d'être vu dans le rôle du comte Fosco, qui lui a valu beaucoup d'applaudissements au Nord comme en Angleterre. Il serait difficile de rendre ce rôle avec plus de bonheur. M. Reeve est d'ailleurs parfaitement secondé par Mlle Adeline Stanhope, qui est douée de précieuses qualités comme actrice. "The Woman in White" sera représentée de nouveau ce soir.

L'ARRESTATION DU FAUX BARON ADOLPHE.—Le caissier de MM. Posset a été arrêté à Québec, à bord du paquebot la *Prussiana*, sur lequel il s'était embarqué à Liverpool.

Un ordre d'arrestation avait été lancé par dépêche de Londres.

M. Posset et Cie. étant anglais et ayant fabrique en Angleterre, à Bradford, avaient le droit de faire arrêter et ramener le voleur en Angleterre, quoique le fait se soit passé à Paris.

De son côté, la maison Posset avait envoyé, à un de ses correspondants du Canada, une dépêche, afin de le prier de s'entendre à ce sujet avec les agents anglais et français du Canada.

La nouvelle de ce vol et de l'arrivée du voleur s'était ébruitée à Québec; aussi une foule immense s'était portée sur la jetée, afin de voir arrêter le caissier infidèle.

Au moment où le paquebot arriva en vue de la jetée, une immense clameur s'éleva.

Le capitaine de la *Prussiana* salua de loin, attribuant cette clameur à la joie des habitants inquiets du retard du paquebot. Un canot, dans lequel montèrent les agents, se dirigea vers le bâtiment, qu'ils abordèrent bientôt.

Le capitaine ouvrit un pli que l'un des agents lui tendit, et après avoir lu, fit un mouvement de surprise en tournant la tête vers un grand gaillard enveloppé dans un paletot et fumant insouciamment un cigare sans se douter que c'était de lui qu'il s'agissait.

Le capitaine donna l'ordre à son second de se saisir de Tetschmacher, pendant que lui-même faisait monter les agents à bord. Ce fut parmi les passagers une immense stupeur.

Pendant cette traversée de quelques jours, le baron Adolphe Chauvin (il s'était adjoint le nom de famille de sa maîtresse) avait noué des relations avec plusieurs passagers et fait des projets pour l'avenir.

Ce fut donc comme un coup de foudre lorsque les passagers apprirent en débarquant qu'ils avaient fait accueil à un voleur.

Tetschmacher fut trouvé possesseur de plus de 200 mille francs; dans ses bagages on a saisi des effets et des bijoux qu'il avait achetés depuis sa fuite de Paris.

Plus de 10,000 personnes ont escorté le baron Adolphe à la maison d'arrêt de Québec en le poursuivant de huées.

Tetschmacher sera ramené par le prochain paquebot à Liverpool, puis à Londres.

On ignore encore s'il sera jugé en Angleterre ou en France.

L'*Utica Observer* publie une lettre de M. Horatio Seymour, dans laquelle il remercie ceux qui ont mis son nom en avant comme candidat aux fonctions de sénateur; mais M. Seymour ne désire pas rentrer dans l'arène politique. Il n'accepte pas la candidature.

## PROCLAMATION OFFICIELLE DE L'ÉLECTION POUR LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Le journal officiel a publié hier matin les résultats officiels de l'élection pour la Nouvelle-Orléans. Les résultats diffèrent peu de ceux que contenait notre tableau du 5 novembre. Nous nous contenterons de donner le détail par wards pour le maire et les totaux seulement pour les autres candidats.

| Wards. | Pour maire. F. Labatut. | C. J. Leeds. |
|---|---|---|
| 1 | 672 | 2,027 |
| 2 | 911 | 2,366 |
| 3 | 2,067 | 3,269 |
| 4 | 941 | 1,511 |
| 5 | 1,260 | 2,183 |
| 6 | 823 | 1,496 |
| 7 | 1,888 | 1,886 |
| 8 | 455 | 1,599 |
| 9 | 621 | 1,307 |
| 10 | 748 | 2,466 |
| 11 | 799 | 2,342 |
| 12 | 594 | 948 |
| 13 | 479 | 574 |
| 14 | 308 | 246 |
| 15 | 1,065 | 904 |
| 16 | 450 | 166 |
| 17 | 323 | 297 |
| | 14,271 | 25,917 |

| | |
|---|---|
| ADMINISTRATEUR DES COMPTES. | |
| F. E. Dumas | 18,973 |
| J. G. Brown | 25,952 |
| ADMINISTRATEUR DES FINANCES. | |
| John Calhoun | [illegible] |
| Edward Pilsbury | [illegible] |
| ADMINISTRATEUR DES AMÉLIORATIONS | |
| James Lewis | 14,067 |
| E. A. Burke | 25,921 |
| ADMINISTRATEUR DU COMMERCE. | |
| L. J. Higby | 14,636 |
| J. O. Landry | 25,586 |
| ADMINISTRATEUR DES ASSESSEMENTS. | |
| H. Bonzano | 14,640 |
| P. L. Bouny | 25,876 |
| ADMINISTRATEUR DES WATER WORKS. | |
| A. Sparicio | 13,916 |
| Léon Bertoli | 26,218 |
| ADMINISTRATEUR DE LA POLICE. | |
| W. F. Loan | 14,127 |
| Dennis McCarthy | 26,031 |
| SHERIF CIVIL. | |
| J. L. Herwig | 13,206 |
| Eugène Waggaman | 25,590 |
| SHERIF CRIMINEL. | |
| Joseph Boutté | 13,154 |
| William Fagan | 25,680 |
| CORONER—HAUT DE LA VILLE. | |
| Patrick Creagh | 7,596 |
| Dr. A. Chastant | 15,049 |
| CORONER—BAS DE LA VILLE. | |
| Dr. G. Devron | 5,894 |
| Dr. E. De Blanc | 10,222 |

PREMIER DISTRICT CONGRESSIONNEL.

| Orléans. | Sypher. | Gibson |
|---|---|---|
| 3e ward | 2,080 | 3,343 |
| 4e ward | 927 | 1,516 |
| 5e ward | 1,151 | 2,140 |
| 6e ward | 822 | 1,514 |
| 7e ward | 1,301 | 1,865 |
| 8e ward | 515 | 1,524 |
| 9e ward | 649 | 1,785 |
| 15e ward | 1,064 | 902 |
| St-Bernard | 577 | 500 |
| Plaquemines | 1,400 | 927 |
| | 11,096 | 15,814 |

Majorité pour Gibson, 4718.

SECOND DISTRICT CONGRESSIONNEL.

| Orléans | Dibble | Ellis |
|---|---|---|
| 1er ward | 669 | 2,356 |
| 2e ward | 883 | 2,996 |
| 10e ward | 737 | 2,467 |
| 11e ward | 777 | 2,357 |
| 12e ward | 519 | 948 |
| 13e ward | 474 | 573 |
| 14e ward | 285 | 246 |
| 16e ward | 447 | 169 |
| 17e ward | 324 | 297 |
| St Jean Baptiste | 1,248 | 644 |
| St-Jacques | 1,869 | 765 |
| St-Charles | 1,298 | 278 |
| | 9,466 | 13,077 |

Majorité pour Ellis 3,611.

Les amendements constitutionnels ont été rejetés dans la paroisse d'Orléans par à peu près la même majorité que celle de Moncure contre Dubuclet.

### Législature.

| | | |
|---|---|---|
| PREMIER DISTRICT SÉNATORIAL. | | |
| Grover | 7733 | Dém. |
| Kelly | 7730 | Dém. |
| Ogden | 7744 | Dém. |
| Langlès | 3544 | Rép. |
| Glaudin | 3559 | Rép. |
| Ladd | 3569 | Rép. |
| DEUXIÈME DISTRICT SÉNATORIAL. | | |
| White | 5,240 | Dém. |
| Lanabere | 2,799 | Rép. |
| TROISIÈME DISTRICT SÉNATORIAL. | | |
| Steven | 5,484 | Dém. |
| Carey | 3,598 | Rép. |
| QUATRIÈME DISTRICT SÉNATORIAL. | | |
| Eustis | 4,725 | Dém. |
| Hutchinson | 1,580 | Rép. |
| CINQUIÈME DISTRICT SÉNATORIAL. | | |
| Dumont | 907 | Rép. |
| Wilkinson | 868 | Dém. |
| Mahoney | 125 | Ind. |
| SIXIÈME DISTRICT SÉNATORIAL. | | |
| Chadbourne | 1293 | Ind. |
| Montien | 1128 | Rép. |
| Turnbull | 557 | Dém. |

Les retours pour les représentants dans les quinze wards de la paroisse d'Orléans n'ont pas encore été promulgués, mais voici les noms de ceux qui ont été élus:

Représentants élus;—Conservateurs—1er ward, Maginnis et Booth, 2d ward, Hall, Hammond et Schenck, 3me ward, Koontz, Gilmore, Byrne et Walker, 4me ward, Aldigé et Sibilski, 5me ward, Chas. Roman et Gabriel Pascal, 6me ward, Dupré, 7me ward, Buckhardt, 8me ward, Seaman, 9me ward, Deblanc et Wiltz, 10me et 11me ward, Bayley, Kummel et Blaffer, 13me, 13me et 14me ward, Bower et Elliott.

Radicaux—7me ward, Jourdain, 15me ward, George Gracien.

### MEXIQUE.

—Nous lisons dans le *Trait d'Union*:

—Diverses lignes télégraphiques ont été inaugurées ou décrétées pendant la dernière quinzaine. Actuellement, Mexico se trouve relié par le télégraphe à la plupart des villes importantes du Mexique.

—Le 1er novembre ouvre une ère de réjouissances publiques consacrées par l'usage à Mexico. A cette date, le Conseil Municipal autorise l'établissement, sur la grande place de la capitale, de baraques volantes, de théâtres provisoires, de toutes sortes de jeux enfin, qui durent d'ordinaire, jusqu'à la fin de l'année. Cet amoncellement de maisons de bois au centre de la ville n'est pas sans danger et, d'ailleurs, est contraire aux règlements municipaux. Le 2 du courant, on en a fait la triste expérience. Un théâtre, de vastes dimensions, à deux rangées de galeries et solidement construit sur une énorme charpente, a pris feu quelques instants avant la nuit et a été complètement réduit en cendres. Les flammes, trouvant un aliment facile, avaient enveloppé l'édifice avec une effrayante rapidité et s'élevaient, compactes, au dessus des tours de la Cathédrale qu'elles éclairaient de leur sinistre lueur.

On ne saurait se faire une idée de l'épouvantable panique qui s'empara de l'immense population accourue pour se divertir. Elle se précipita dans toutes les directions, communiquant la terreur aux habitants des quartiers les plus éloignés. La foule qui remplissait les théâtres voisins du sinistre chercha son salut dans la fuite. Les spectateurs s'élançaient du haut des galeries pour arriver plus tôt aux portes, où l'on s'écrasait pour sortir. Enfin, au milieu de cette horrible confusion et de la panique produite par le sinistre, il y a eu, dit-on, quelques victimes.

L'accident, toutefois, n'est peut-être pas dû au hasard. On accuse d'en être l'auteur le propriétaire d'un théâtre voisin qui aurait, par jalousie de métier, fait mettre le feu à l'établissement incendié. Cet individu est actuellement sous les verrous, et l'on instruit son procès. Le Conseil Municipal de Mexico aura à regretter son imprudence, car divers propriétaires de maisons voisines, qui ont éprouvé des préjudices par suite de l'incendie, lui intentent une action en dommages-intérêts, se fondant sur l'infraction flagrante aux lois et règlements en vigueur, qui interdisent les grandes accumulations de bois au centre de la ville.

—Depuis quelques mois, nous remarquons sur notre nouveau continent des tendances croissantes de commotions terrestres et de bouleversements naturels. En septembre dernier, de terribles tremblements de terre détruisaient, dans la république voisine de Guatemala, des villages entiers et réduisaient la misère d'innombrables familles. Presque en même temps, d'effroyables tourmentes suivies d'inondation, déterminaient la perte de la ville de Bagdad, sur le bord mexicain du Rio Grande. Nous avons plaisir à annoncer, à ce sujet, que les français de Mexico viennent de remettre une somme de mille francs au comité chargé de recueillir des secours pour les inondés de cette ville.

Pendant la nuit du 12 au 13 courant, à trois heures et demie du matin, nous avons ressenti à Mexico une violente secousse de tremblement de terre qui a duré quinze secondes. Des dépêches sont bientôt arrivées de tous côtés, annonçant que la commotion avait également été éprouvée dans plusieurs localités de la République. Dans l'une d'elles, notamment à Guanajualo, le phénomène a pris un caractère alarmant. Depuis deux jours on entendait des bruits souterrains qui faisaient trembler les édifices; la panique s'est emparée des habitants, et un grand nombre de familles se sont enfuies.

## CHRONIQUE DE LA VILLE

### LE BUREAU DE RETOURS.

Séance de mardi 24 novembre.

Le Bureau entre en séance à onze heures. Présents: M. Madison Wells, président, et MM. Arroyo, Anderson, Kenner et Casenave.

Le compte-rendu de la séance de la veille est lu et approuvé.

M. Arroyo présente un protêt au nom du supervisor d'enregistrement de la paroisse Concordia. M. Whitaker dit alors qu'il croit qu'il serait plus convenable que les protêts ne soient présentés qu'au moment même où l'on s'occupera du poll ou de la paroisse qui pourrait y avoir donné lieu. Cela éviterait beaucoup de confusion.

L'opinion de M. Whitaker prévaloit. M. Arroyo présente aussitôt la résolution suivante:

Résolu, que le président du Bureau soit requis d'instituer une action devant la Cour Supérieure de District de la paroisse d'Orléans, afin d'obtenir de l'assistant-supervisor d'enregistrement représentant la paroisse De Soto, qu'il remette à ce Bureau les retours d'élection de sa paroisse et de tous les autres documents nécessaires pour permettre au dit Bureau de proclamer le résultat de cette paroisse.

M. Arroyo ajoute que l'on accuse le supervisor de [illegible] certains Bons, de se cacher en ville depuis dix jours, offrant de vendre les retours de sa paroisse au plus offrant. M. Wells croit qu'en instituant un procès en Cour pour obtenir possession des retours de la paroisse De Soto, ce serait établir un précédent dangereux. Il ne pense pas d'ailleurs que le Bureau soit autorisé à prendre une initiative semblable.

M. Anderson appuie M. Wells et demande que l'on réfère la question à l'avocat général pour avoir son opinion.

La résolution de M. Arroyo est donc déposée momentanément sur le Bureau jusqu'à ce qu'elle soit prise de nouveau en considération.

Il paraît que le supervisor de la paroisse Lafayette est aussi à la Nouvelle-Orléans depuis plusieurs jours. Il prétend qu'il a envoyé les retours de sa paroisse par la poste; mais comme ces retours ne sont jamais parvenus à la Nouvelle-Orléans et que le dit supervisor ne peut pas montrer de reçu, il est dans le cas de se faire arrêter pour fraude.

M. Zacharie demande que le dépouillement des votes continue à se faire par districts congressionnels, comme on avait commencé.

A cela M. Wells fait objection et dit qu'il y a eu assez de concessions comme cela et que l'on comptera les votes des paroisses par lettres alphabétiques.

Le Bureau commence donc par la paroisse Ascension et ayant compilé les retours qu'il trouve corrects, passe à la paroisse Assomption.

Tout va bien dans cette dernière paroisse jusqu'au poll 10, où le comité conservateur découvre qu'une fraude a été commise au profit du candidat radical à la Législature George Drury.

MM. Zacharie, Cavanac et Whitaker enregistrent un protêt contre l'adoption des retours de ce poll, qui donne 47 votes à Drury, quand il n'en a droit qu'à quarante-deux. On voit d'ailleurs fort bien qu'une main étrangère a ajouté un cinq sur l'état de compte des votes du dit poll.

Le Bureau réserve son opinion.

On entame ensuite la paroisse Avoyelles et tout est pour le mieux jusqu'au douzième poll. Arrivé là, on découvre, à la surprise générale, au lieu de retours un document qui déclare que la boite a été volée dans ce poll avant que les votes aient été comptés.

C'est nécessairement le supervisor radical qui raconte cette histoire. D'après lui, c'est la Ligue Blanche qui aurait enlevé cette boite par la force, parce que,—quoique les votes n'aient pas été comptés,—le supervisor radical est prêt à jurer, les radicaux avaient au moins 150 votes de majorité dans ce poll.

Cet étrange document est signé par les nommés Decuir, Ward et Kilpatrick. Le dernier est le supervisor démocrate. Il est inutile de dire que toutes les signatures sont de la même main.

Cet incident a donné lieu à de vives discussions dans le Bureau. MM. Anderson et Wells se plaisent à voir la fraude du côté des démocrates, tandis qu'ils ont des preuves du contraire.

Le Bureau s'est ajourné sans avoir rien décidé sur ce poll.

### LA DERNIERE SÉANCE DU CONSEIL DE VILLE ACTUEL.

L'état financier de la ville.

Le maire Leeds et les nouveaux administrateurs auront de la besogne aussitôt qu'ils entreront en fonctions, car notre population s'attend à ce qu'ils fassent une lessive générale dans chaque département et dans chaque bureau.

Ils sont appelés à faire de grandes choses, mais nous les prévenons que la tâche qu'ils vont assumer sera lourde souvent, et ils ne faut pas qu'ils s'attendent à contenter tout le monde quand ils essaieront d'accomplir les réformes qui sont si nécessaires.

Ils ne doivent être guidés que par une seule considération, celle de remplir leur devoir pour le mieux, conformément aux intérêts de la grande masse de la population.

L'ancien conseil a siégé hier pour la dernière fois, et demain il cède la place aux nouveaux élus du peuple.

A l'avant dernière séance, le 17 de ce mois, M. Oglesby, président de la Banque nationale de la Louisiane, avait adressé au maire une importante communication relativement à l'agence fiscale.

Nos lecteurs se souviendront peut-être l'avoir lue dans l'*Abeille*, mais, pour une raison que nous ignorons, les autres journaux ne l'ont pas reproduite. Comme il en a été question encore dans la séance d'hier, nous ne croyons pas inutile de la publier de nouveau:

Banque Nationale de la Louisiane, }
Nouvelle-Orléans, 17 novembre 1874. }

Honorable L. A. Wiltz, maire:

Monsieur—L'emprunt fait à la banque par la ville, le 1er janvier 1873, n'est pas encore remboursé. Avant six semaines, les coupons portant intérêt et les bons de la ville seront dûs pour une somme considérable, soit $[illegible]0,000.

En vue de ce fait et en vue aussi de l'impuissance dans laquelle vous vous trouvez de collecter les taxes dues à la ville, les directeurs de la Banque m'ont chargé de vous demander de vous acquitter de la dette contractée par la ville et de choisir aussi une autre agence fiscale, à moins que nos relations soient modifiées et que vous puissiez nous donner l'assurance que les avances déjà faites par la banque à la ville seront remboursées intégralement, ainsi que celles qui pourraient être faites plus tard.

J'espère que nous pourrons arriver à un arrangement par lequel le crédit de la ville pourra être maintenu, en même temps que la banque pourra être allégée du fardeau trop lourd qui pèse actuellement sur elle.

Attendant une réponse dans le plus bref délai possible;

Je suis respectueusement,

S. H. OGLESBY, président.

Cette communication avait été référée au comité spécial des administrateurs. Le maire Wiltz, avec l'autorisation du comité, a répondu à M. Oglesby en substance que tout ce qu'il pouvait faire pour lui dans les circonstances actuelles, c'était de notifier M. Henry C. Miller d'employer la rigueur pour hâter la collection des taxes de 1874.

La dette à laquelle M. Oglesby fait allusion dans sa lettre et qui a été contractée par la ville au mois de janvier dernier est de $300,000 avec l'intérêt; cette somme, ajoutée au montant des bons et des coupons, portant intérêt, qui sont dûs avant le premier janvier 1875 forme un total de $736,000; sans compter, maintenant les salaires dûs aux employés, dont un grand nombre n'ont pas été payés depuis le mois d'avril, et d'autres menus frais.

Le maire Wiltz a déclaré que M. Oglesby n'ayant pas trouvé sa réponse satisfaisante lui avait adressé la seconde lettre suivante:

Banque Nationale de la Louisiane, }
Nouvelle-Orléans, 22 novembre 1874. }

Honorable L. A. Wiltz, maire.

Monsieur.—Votre lettre de ce jour m'est parvenue et a été pour moi le sujet de sérieuses réflexions.

En vue des faits déjà expliqués et sentant qu'il n'y a pas de perspective d'un changement favorable dans notre position, je suis autorisé par les directeurs de la banque à vous déclarer qu'à partir de ce jour, profitant d'une clause de notre contrat, la banque renonce formellement à l'agence fiscale et ne fera plus à l'avenir le plus petit paiement de coupons portant intérêt.

Je regrette que la nécessité nous force à adopter une pareille mesure et j'espère que lorsque vos successeurs seront entrés en fonctions, il y aura possibilité de s'entendre avec eux d'une manière satisfaisante. La Banque est disposée à faire tout en son pouvoir pour aider à maintenir le crédit de la ville et pour libérer les nouveaux administrateurs de tout embarras et elle vous réfère à son passé comme preuve de la vérité de ce qu'elle dit.

Pour donner une nouvelle assurance de son bon vouloir à l'égard des autorités municipales, la banque est disposée à continuer ses affaires avec la ville, jusqu'à ce que ses directeurs puissent avoir une conférence avec vos successeurs pour arriver à un arrangement quelconque.

Votre etc.,

J. H. OGLESBY, Président.

La séance d'hier n'a pas eu d'autre intérêt, sauf l'adoption du tableau d'assessement suivant pour l'année 1875, dont nous avons déjà parlé:

| | |
|---|---|
| Propriétés foncières et immeubles | $ 98,978,440 |
| Revenus | 1,307,581 |
| Meubles | 589,750 |
| Voitures et chevaux | 889,760 |
| Actions dans des navires, etc. | 469,889 |
| Capital, etc. | 17,881,154 |
| Total | $119,396,504 |

Onze millions seulement de moins que pour cette année.

L'ancien conseil aurait pu laisser ce travail aux nouveaux.

### LA PERTE DE L'EMPIRE.

Continuation de l'enquête.

On a trouvé cinq autres corps hier à l'endroit où le steamer Empire a coulé, ce qui porte le nombre total des victimes à vingt-trois.

L'un des cadavres est celui de Mme Kemper, un autre a été reconnu comme celui de Preston Lacey, couleur, un des hommes d'équipage du bateau. Les trois autres corps n'ont pas encore été identifiés.

L'enquête sur la cause du désastre a été continuée hier devant les inspecteurs Flanders et Moffat.

M. J. C. Trémoulet, premier commis du steamer, a été entendu.

Il dit qu'il ne peut pas se rendre compte de l'accident; qu'une heure environ avant que le bateau ne fasse son atterrissage il était descendu dans la cale, parce qu'un passager s'était plaint que le bateau était trop chargé, et n'avait pu découvrir la plus petite voie d'eau.

M. Trémoulet déclare qu'il y avait à bord de l'Empire 27 passagers de première classe plus onze enfants, onze passagers de l'entre-pont et 43 employés et matelots.

Beaucoup de passagers sont débarqués aussitôt que le bateau est entré dans le port. M. Trémoulet était du nombre de ceux qui ont quitté l'*Empire* avant l'accident. Il ne l'a pas fait parce qu'il craignait le moindre danger, mais parce que son service à bord du bateau était terminé pour la nuit.

La déposition de M. Trémoulet clot l'enquête et on attend que MM. Moffat et Flanders donnent leur décision sur la question de savoir si le bateau était oui ou non trop chargé.

### Kellogg commissionne.

Le pseudo Kellogg se tient prêt à signer les commissions de ceux de nos officiers publics qui ont été enfin déclarés élus par le Bureau de retours.

Le colonel Waggaman, notre nouveau shérif des cours civiles, a déjà reçu son certificat d'élection. Il entrera immédiatement dans l'exercice de ses fonctions.

L'usurpateur fait assez bon visage à ceux qui se présentent pour réclamer leurs titres. Il essaie de dissimuler autant que possible son désappointement amer.

### Un marin pris pour un voleur.

Hier matin, vers trois heures, Andrew O'Brien, un matelot appartenant à la canonnière Conandaigue, se trouvant dans un état d'ivresse complet, s'est déshabillé dans la rue et s'est glissé ensuite dans la cour de la résidence de M. Alexander Bowman, rue Bank, entre Galvez et Miro.

Mal lui en a pris, car il a reçu aussitôt un coup de fusil qui l'a atteint au bras et qui l'a dégrisé à moitié.

Le vieux loup de mer en goguette a été conduit à l'hôpital de charité où l'on a pansé sa blessure assez légère, et puis, on l'a plongé dans les profondeurs de la *calaboose* pour lui apprendre à ne pas ingurgiter tant de whiskey une autre fois.

### Les voleurs.

Ces honnêtes industriels continuent plus que jamais leurs exploits nocturnes, mais quelques uns d'entre eux ont été arrêtés, avant hier et hier, ce qui pourrait calmer un peu leur ardeur.

Hier matin, vers trois heures, un homme du nom de James Shearer a été attaqué par quatre hommes au coin des rues Girod et Front, qui l'ont dépouillé de tout ce qu'il avait sur lui, y compris ses vêtements. Plus tard, sur sa plainte, un officier de police a arrêté les nommés Thomas Boyle, James O'Neil, John Flynn et Charles Green qu'il a supposé être les voleurs.

### La Douane.

M. E. P. Champlin, député collecteur, nous écrit que les bureaux de la Douane de la Nouvelle Orléans, seront fermés demain, jeudi, à l'occasion du *Thanksgiving* de M. Grant.

### Un bon point aux détectives.

Les agents Pearson et Schreiber du service secret ont arrêté hier, cinq voleurs de profession des plus experts, qui arrivent de St-Louis et de Chicago pour assister à la grande procession des chevaliers du Temple.

Ces cinq individus seront gardés sous les verrous jusqu'après les cérémonies qu'ils sont venus voir; puis, on les fera déguerpir d'ici les mains vides.

Voici les noms de ces honnêtes industriels: Jas. Hunt, Wm. Henderson, Wm. Gray, Geo. Ferguson, Wm. Bell.

*TEMPERATURE.*—24 nov. 1874.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

| | Fahrenheit. | Centigrade |
|---|---|---|
| 6 A. M. | 57 | 14 |
| 12 M. | 74 | 23 |
| 3 P. M. | 76 | 24 |
| 6 P. M. | 74 | 23 |

Décédé le 24 novembre 1874, à 11 heures du soir, ANTOINE MASCARO, fils de Antoine Mascaro Jr. et de Marie Bower, âgé de quatorze mois. Les amis et connaissances des familles Mascaro et Bower sont priés d'assister à son enterrement AUJOURD'HUI 25 novembre, à trois heures de l'après midi. Le convoi partira de la maison mortuaire, au coin des rues Union et Bons-Enfants.

SERVICE FUNÈBRE.

Jeudi, 26 du courant, un service funèbre sera célébré à l'Eglise St. Maurice, à 9 heures du matin, pour le repos de l'âme de PIERRE FERRAN. Les parents et amis du défunt sont priés d'y assister.

De la part de sa veuve. 24 nov—2t

ENTREPOT DE TAPIS.

17............Rue de Chartres............17

J'AI reçu par les derniers arrivages d'ANGLETERRE et du NORD un fort stock de TAPIS Melton, Axminster, Velours, Bruxelles, 3 plis, Etc., Etc.

TOILES CIRÉES en laines et américaines.

NATTES—300 pièces blanches, à carreaux et fantaisie.

STORES—couvertures de pianos et de tables.

TAPIS DE BUREAUX—coco, beiges et à raies.

BURLAPS toiles cirées dites "enameled" et pour tables, &c., &c.

A. BROUSSEAU.

22 nov—6PP

## AVIS.

BOARD DE LIQUIDATION
Etat de la Louisiane
Nouvelle-Orléans, 24 Novembre 1874.

Résolu, qu'à l'avenir les assemblées régulières de ce Board seront tenues TOUS LES LUNDIS, à midi. Toutes applications pour échange de Bonds et de Warrants pour de nouveaux Bonds consolidés, en vertu de l'acte No 3, Session de 1874, doivent être faites par l'intermédiaire de l'agent fiscal (New-Orléans National Bank) le samedi précédant le jour de chaque assemblée; ou avant ce jour là. Les applications qui seront faites les lundis seront mises de côté jusqu'à la prochaine assemblée.

P. C. DESLONDE,
secrétaire du Board de Liquidation.

25 nov—1m ape

☞ Une assemblée générale des actionnaires de l'ancienne Société de l'Opéra aura lieu, aux bureaux de la compagnie d'assurance de l'Union, No. 3 de la rue Carondelet, JEUDI, 26 du courant, à une heure de l'après midi, pour recevoir le rapport des commissaires de liquidation.

La ponctualité est sollicitée.

A. CHIAPELLA,
Président des commissaires de liquidation.

25nov—2t

### Raisins! Raisins!

En débarquement du navire "Oneéer," de Malaga:

1500 CAISSES Raisins Layers.
1000 quarts de caisses raisins Layers.
300 caisses Raisins London Layers.
200 demi caisses Raisins London Layers.

A vendre par ANT. LANATA,
9 & 11 rue Jefferson, entre Chartres et Vieille-Levée. 25 nov—

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle et au public en général qu'il a transféré son salon de barbe du No. 30 de la rue d'Orléans au No 185, Bourbon, coin Orléans. Il profite de cette occasion pour remercier sa nombreuse clientèle dont il sollicite encore le bienveillant patronage.

L. BENTAVOU.

25 nov—1f.

### Propriétés à vendre et à louer.

A louer

Une MAISON bien meublée, située dans le 2ème district, près de la rue du Canal, contenant cinq appartements, dont deux au premier et trois au second étage, convenable pour une famille. Le premier se compose de 2 lits et grandes chambres bien meublées pour être loué séparément pour messieurs, ou le tout ensemble à un prix très modéré.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'encoignure des rues Dumaine et Dauphine.

25 nov—2f

A Vendre,

A CAUSE de départ, pour affaires à la campagne, et pour la santé de la famille:

LE COMPTOIR A CAFÉ,

bien installé au No. 104 Bazar du Marché Français. Pour les conditions s'adresser sur les lieux.

25nov—3t

A Louer,

Une jolie MAISON basse, à l'encoignure Remparts et Esplanade. S'adresser au soussigné.

24 nov—2f A. PITOT, 17 rue Royale.

A vendre ou à louer.

[illegible]

UNE petite maison sise rue des Remparts No [illegible], convenable pour une famille. S'adresser [illegible] rue des Ursulines au premier. 1nov—1m.

Etoffes pour meubles et pour rideaux.

A. BROUSSEAU,

Importateur, No 17 de la rue de Chartres

a reçu par les derniers arrivages:

BROCATELLE, Cotelines, Reps à raies.

TERRIE-BROCHÉS, Reps de Paris, &c., &c.

REPS UNIS, de beaucoup de couleurs de choix.

DAMAS. Union laine et coton.

CRETONNES, grande variété, basine, &c.

RIDEAUX, dentelles et dentelles Nottingham,

Guipure, Corniches, Cris, &c.

22 nov—1sem—PP. A. BROUSSEAU.

Bureau de la Société du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans, No 46 rue Decatur, Nouvelle-Orléans, le 21 novembre 1874.—Le 12 novembre 1874, à une réunion des directeurs de cette société, M. J. A. Fernandez a été réélu président et M. Alfred Saulet secrétaire.

A. SAULET, Secrétaire.

22 nov—1m—2f pem

Bureau du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans, No 46 de la rue Decatur—Nouvelle-Orléans, le 21 novembre 1874.—Le 12 octobre 1874, une assemblée des actionnaires du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans, les directeurs dont les noms suivent ont été élus pour l'année:

| | |
|---|---|
| J. A. Fernandez, | L. L. Générès, |
| T. D. Miller, | H. Story, |
| J. Weber, | J. M. Villavaso, |
| O. Moglira, | S. B. Story. |

12nov—1m/ipe A. SAULET, secrétaire.

### Au public.

MME Vve. E. DUCATEL, rue Bourbon No. 216, informe le public qu'elle donnera des leçons de Piano et enseignera le Français et l'Anglais moyennant la modique somme de $10 par mois. 23nov—1m—s1/2j.

### Avis.

M. HENRI JOLISSAINT, HORLOGER, No 147 rue Bourbon, de retour de France, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il reprend l'exercice de sa profession. Il sollicite respectueusement le bienveillant patronage de ses amis et du public. 24 nov—1f.

### Consultations tous les jours,

Rue Bienville, près St-Philippe.

AYANT abandonné le journalisme, j'ai repris l'exercice de ma profession, la Médecine. A cet effet, j'ai ouvert, à l'adresse ci-dessus, depuis le 1er octobre dernier, une Consultation accompagnée d'une petite pharmacie pour mes clients. J'y ai ajouté plusieurs préparations spéciales, dues à mes recherches en vue de la guérison sans danger aucun pour l'avenir, de certaines maladies que l'on ne guérit, généralement, qu'en compromettant la santé future, souvent pour toute la vie.

NOTA: Je n'emploie jamais de minéraux dans mon traitement interne, ayant jugé, après une longue expérience, que ces minéraux n'étant pas assimilables, ne doivent pas être—rationnellement—introduits dans le système. Mes consultations sont gratuites pour les personnes pauvres.

3novl2P Dr. C. TESTUT.

Aux personnes qui souffrent de rhumatisme

Le grand nombre de personnes qui souffrent de cet affreux mal m'engage à offrir au public mon "ANTI RHEUMATIC MIXTURE"—un baume pour le rhumatisme—qui seul soulage instantanément et, le plus souvent, guérit.

J'ai guéri, depuis quinze ans, des milliers de personnes en Louisiane et à la Nlle-Orléans, grâce à l'emploi de ce remède merveilleux et, ce qu'il y a de surprenant, une seule bouteille a suffi pour obtenir le résultat. La "MIXTURE" ne guérit que les rhumatismes et si après la première bouteille le malade n'a pas recouvré la santé, c'est qu'il n'a pas de rhumatismes. C'est la première fois que je fais part de ma découverte au public et, cependant, depuis quinze ans je n'ai eu que des succès. J'engage que les malades profiteront de mon remède et viendront ajouter leurs noms à ceux des personnes qui lui doivent leur délivrance.

M. Jurgielewicz a en sa possession des centaines de certificats de guérison que lui ont fournis les personnes qu'il a traitées, et qu'il montrera à quiconque le désirera.

A vendre par

W. L. JURGIELEWICZ,
Pharmacien au coin des rue Magasins et Terpsichore, Nlle-Orléans, Lne.

7nov—1sb

### New Orleans Credit Foncier Association.

BUREAUX, No 46 de la rue Vieille-Levée.

TROISIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux prévisions de la Charte la New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations dans l'année expirée le 30 septembre 1874—fin de la troisième année fiscale.

| | | |
|---|---|---|
| Total des bénéfices réalisés par les balances, du 1er octobre 1873 au 30 septembre 1874 | | 2,[illegible] |
| Intérêt du 1er octobre 1873 au 30 septembre 1874 | | [illegible] |
| Dépenses générales, taxes, loyer, etc. du 1er oct. 1873 au 30 sept. 1874 | 5,[illegible] | |
| Escompte provenant de billets payés avant l'échéance | 261 [illegible] | |
| | 5,[illegible] | 7,[illegible] |
| Montant pour couvrir les dépenses générales &c. | | 1,[illegible] |
| | | [illegible] |

L'Association a l'actif suivant

| | | |
|---|---|---|
| Billets payables tous les mois garantis par première hypothèque et privilège de vendeur | [illegible] | |
| Effets à recouvrer | 7,[illegible] | |
| Propriétés foncières | [illegible] | |
| En caisse | [illegible] | |
| Divers débiteurs | 2,[illegible] | |
| Installations | 1,[illegible] | [illegible] |

PASSIF.

| | | |
|---|---|---|
| Actions payées en plein | [illegible] | |
| Actions payées en partie | 5,[illegible] | |
| Compte de scrip | 4,150 [illegible] | |
| Dividende No 1 non réclamé | 1,[illegible] | |
| Divers créanciers | 1,[illegible] | |
| Compte de dépôts | [illegible] | |
| Surplus de l'actif | 30,[illegible] | [illegible] |

Nous, soussignés, déclarons solennellement sous serment que l'état ci-dessus est un extrait exact des livres de l'Association.

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, secrétaire.

Signé sous serment par devant moi, ce vingt-deuxième jour de novembre A. D. 1874

P. LEGARDEUR, Jr.
Not. Pub.

24nov—1m—M.pe.

### Demande de Pension.

UN monsieur et sa femme désirent prendre pension d'une famille particulière. Ils désirent une chambre agréable, meublée ou non meublée, près du pied de la rue de l'Esplanade ou du débarcadère du ferry du troisième district. On donnera et on exigera de bonnes références. S'adresser à M., à la Poste, Boite 220, Nouvelle-Orléans. 22 nov—

### Les meilleurs pianos—Les pianos les plus économiques.

Steinway, Knabe et Haines, c Tiés, Steinway, Pleyel, Westermeyer, droits, Steinway, Pleyel, et Kops, à queue.

A vendre à bas prix, au comptant, ou aux petits paiements mensuels.

Vingt pianos de rencontre, de $[illegible] à $[illegible].

Réparations, accord et échange de pianos.

Seule agence des orgues de Mason, Hamlin & Trayser.

LOUIS GRUNEWALD,
Salle Grunewald—No 129 rue Baronne.

22 nov—

### GRAND VIN DE CHAMPAGNE DUC DE MONTEBELLO

Chateau de Mareuil sur Ay.

A vendre par

U. BAGGETTI,
71 et 73 rue Peters près Poydras,
seul agent pour les Etats du Sud.

8 nov—

### En débarquement

Du navire AMALDO, de Bordeaux:

125 barriques vin rouge.

—Attendus par les navires—

Courrier et Dominique Lanata, de Cette:

100 barriques vin blanc;
12 quarts et 35 huit. demi sherry de Paul Emile Thomas;
le quarts et 25 huitièmes Burgundy Port de B. Ruiz;
100 paniers d'huile d'olive de Pessel;
25 caisses d'huile d'olive, Vierge.

A vendre par Vve MAIGNAN,
Inov—2t 21 et 23 rue Bienville.

### Vêtements confectionnés à meilleur marché que jamais.

On vient de recevoir chez

C. LAZARD & CO.,

195 - - Vieille Levée - - 195.

Encoignure Ste-Anne.

POUR $175,000

de marchandises consistant en:

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS pour hommes, jeunes gens et enfants, ainsi que CHAPEAUX, CASQUETTES, MALLES, VALISES et un assortiment complet de LINGE DE CORPS, qui seront vendus à de si bas prix que cela étonnera tout le monde.

On recevra par les prochains steamers encore $60,000 de marchandises.

Le plus bel assortiment de PARDESSUS légers et lourds et d'HABILLEMENTS POUR ENFANTS depuis l'âge de 2 ans.

Choix considérable de CHAPEAUX.

Le véritable chemise collée, du Havre 50c.

PALETOTS en caoutchouc noir à $2.

PALETOTS, TALMAS et PÈLERINES IMPERMÉABLES à meilleur marché que le premier prix coûtant de New-York.

Assortiment complet de LINGES à bon marché pour magasins de campagne et petits marchands. Ceux qui achètent en gros et pour le comptant feront bien de venir examiner le STOCK avant d'acheter ailleurs.

### Mulet trouvé.

LE soussigné ayant trouvé, dimanche dernier, dans Pepe's mill, un MULET gris, portant sur l'épaule droite une brûlure [illegible] apparemment par un cheval, informe le propriétaire qu'il pourra, en prouvant ses titres, réclamer son animal au No [illegible] de la rue [illegible], entre Constance et [illegible], ou à l'étal 9 du marché [illegible].

[illegible] PIERRE FOQUE.

### Ecurie à Louer,



A LOUER, à des conditions avantageuses, la belle ECURIE située à [illegible] deux lieux derrière le Dépôt [illegible]. Pour plus amples informations s'adresser sur les lieux.

[illegible]

SALLE DU LOUISIANA HOSE COMPANY.
NOUVELLE-ORLÉANS, 23 novembre 1874.

BAPTÊME DE LA NOUVELLE POMPE A VAPEUR, DE LA COMPAGNIE LOUISIANA HOSE.

A la résidence de CHARLES T. HOWARD, Le Mercredi 25 Novembre 1874.

Les officiers et les membres de cette compagnie sont requis de s'assembler à la Case à Pompe, à l'angle des rues Carondelet et Perdido, en uniforme complet de parade, le MERCREDI SOIR, 25 novembre 1874, à six heures et demie précises.

Les Membres Exempts de cette Compagnie, les délégations des diverses compagnies composant le Département des Incendies de la Nouvelle-Orléans, et les hôtes invités, sont requis de s'assembler à la Case à Pompe à sept heures de cette soirée.

Par ordre: E. H. BENNERS, Foreman.
J. L. BERCIER, secrétaire.

ITINÉRAIRE.

La procession partira de la Case à Pompe à sept heures et demie précises et se mettra en marche comme suit:

De la Case à Pompe à la rue Poydras, de Poydras à St. Charles, de St. Charles à Canal, du côté bas de la rue Canal à Remparts, du côté bas de Remparts à St. Louis, de St. Louis à Chartres, de Chartres à l'Esplanade, du côté bas de l'Esplanade à Royale, de Royale à Canal, du côté [illegible] de Canal à Camp, de Camp à Prytanée, de Prytanée jusqu'à la résidence de Charles T. Howard, à l'angle de la rue Polymnie.

Tous les hôtes invités se présentant en costume bourgeois sont priés de présenter leur carte d'invitation au secrétaire de la compagnie à la salle de réunion de la Case à Pompe et recevoir un badge (ruban de décors.) 23 nov—2t

### GRANDE SORTIE

DE LA SOCIÉTÉ DE SAINT MAURICE, dans le 3me District, pour le Couronnement du Drapeau Américain, Dimanche 29 novembre, à 11 heures du matin.

COURONNÉE

par un BAL DE SOCIÉTÉ, au Mandeville Club.

La vente à l'encan de la Barre, du Restaurant et du Vestiaire aura lieu mercredi, 25 novembre, à midi précis, dans la salle de l'Asile.

Très respectueusement

21 nov—1:au 29 THÉO FOREST, P.

### JAYME MAGI,

IMPORTATEUR DE CIGARES DE LA HAVANE.

Coin sud des rues Commune et St-Charles.

Un très grand assortiment de véritables cigares importés, des marques les plus célèbres.

A vendre en gros et en détail, à des prix très modérés.

AVIS SPÉCIAL.

A partir de cette date et jusqu'au 15 décembre je vendrai au détail des CIGARES IMPORTÉS aux prix suivants:

| | |
|---|---|
| Regalia Britanica | 2 pour [illegible] cents |
| Cazadores Imperiales | 3 pour [illegible] cents |
| Regalia Especial | [illegible] |
| Londres | 3 pour [illegible] |
| Conchas | 4 pour [illegible] |

Ces cigares sont réellement et plainement [illegible] importés. Les fumeurs les trouveront beaucoup plus économiques que tous les cigares importés vendus à la Nouvelle-Orléans en ce moment.

JAYME MAGI,
Coin sud des rues Commune et St-Charles.
11 nov—1m.

### Entrepôt de tapis et de toiles cirées

169..........Rue du Canal..........169

### ELKIN & CO.,

REÇOIVENT, en ce moment,

Tapis velours et de Bruxelles,
TROIS PLIS et INGRAIN;
STORES ET RIDEAUX POUR FENÊTRES.

Prix modiques. 12 sept—3m

### DEXTERS' WHISKY.

NOTRE WHISKY est à vendre par nos seuls agents Holt, Murray & Co. No [illegible] rue Tchoupitoulas. Nous refusons de remplir les ordres qui nous sont adressés. Nos agents vendent sur livraison, soit à Cincinnati, soit à la Nouvelle-Orléans, comme le désireront les acheteurs.

EDMUND DEXTER & SONS.
49 & 51 sycamore St. Cincinnati, Ohio.

Mnov—6t.

Charbon. Charbon.

### W. G. COYLE & CO.,

Charbons PITTSBURG, VIRGINIE, CANNEL et ANTHRACITE, livrés aux plus bas prix du marché.

Bureau, No 126 de la rue Gravier.

Dépôts, au coin des rues Race et Levée, au coin des rues Julia et Water. 2 oct—

CHARBON.....CHARBON.....CHARBON

CHARBONS PITTSBURG, ANTHRACITE et CANNEL.

Fournis aux plus bas prix du marché et livrés dans tous les quartiers de la ville par

H. & C. TYLER,

Au No. 9 de la rue Carondelet, entre les rues Canal et Commune. [illegible]

COAL. COAL. COAL.

PITTSBURG, ANTHRACITE AND CANNEL COAL.

Furnished at the lowest market rates. Delivered free of cartage in any part of the city, by

H. & C. TYLER,
No 9 Carondelet street,
inov—1m Between Canal and Common.

### HY. J. MONTAGNET,

(Successeur de ALF. LAINE, agent.)

—Marchand de—

CHARBONS PITTSBURG, ANTHRACITE ET CANNEL ANGLAIS.

Il approvisionne promptement les familles et les bateaux à vapeur. Dépôt, sur la Levée, au ferry du 3e District.

BUREAUX,

No. 167 de la rue de la Commune, près Carondelet, Nouvelle-Orléans.

☞ Les ordres sont reçus à l'un, ou l'autre de ces endroits. [illegible]—3m.

Charbon - Charbon - Charbon

### P. & R. DeVERGES,

Au No. 24 1/2 de la rue Carondelet.

Offrent les meilleurs charbons Pittsburg, Anthracite et Cannel, triés pour les familles, livrés, sans frais de charroi, dans tous les quartiers de la ville, aux plus bas prix du marché. Succursales—au No 30 de la rue Dauphine et au coin des rues Amour et Désirée. [illegible]—3m

Vins, Liqueurs, Provisions, &c.

### BALSAMIQUE des PYRÉNÉES

LIQUEUR HYGIÉNIQUE
(approuvée des médecins)

LAURENT LACASSAGNE,
(AGENT.)

A vendre chez:

QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée.

CAZAUX & VERGNOLE, No [illegible] de la Vieille-Levée, et

VINCENT BATTOLARA, No [illegible] rue [illegible].

21 oct—1m [illegible]

### QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE GROCERIES, VINS, LIQUEURS et

Toutes sortes de Produits de l'Ouest.

Aux Magasins Bleus,
Coin Vieille-Levée et Bienville,
17 juil 74—1an Nlle-Orléans.

### CAZAUX & VERGNOLE

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES

En Vins, Cognacs et Cordiaux.

72......VIEILLE-LEVÉE......72

NOUVELLE-ORLÉANS.

2 mai—1an.

### BITTER DES ARABES

Hygiénique Perfectionné.

(MARQUE A. S. D. C.)

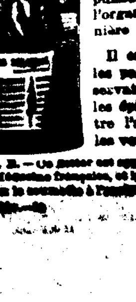

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillée avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait naître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.—Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et la prescrivent de [illegible] [illegible].

### Mme RAPHO,

29..........RUE BOURBON..........29

ARRIVÉE récemment d'Europe, annonce à sa clientèle et au public en général qu'elle a entièrement renouvelé le fonds de son magasin, et que parmi ses nouvelles marchandises, sont: des costumes pour enfants, de la valenciennes, de la guipure et une infinité d'articles de MERCERIE qu'elle vendra à des prix excessivement modérés. 13nov—3f.

MAISON

### J. GALINIER,

Changement de Domicile,

Rue Royale No 52, coin Bienville.

### OUVERTURE DES MARCHANDISES

POUR la SAISON D'AUTOMNE et D'HIVER.

Toutes les nouveautés pour Modes.

Grand choix de chapeaux Modèles.

Fleurs fines et Plumes dans tous les genres.

Articles de Variété!

Voilettes, Ceintures brodées jais. Cols et Pèlerines en dentelle et jais. Velours, Soieries, rubans &c., &c.

J'ai l'honneur d'appeler l'attention des Dames sur le beau choix et la variété de mes marchandises et les prix de vouloir bien venir visiter mon assortiment.

8nov—1mDEJ J. GALINIER.

### M. RIQUELME.

FABRIQUE DE CIGARES,

A TRANSFÉRÉ son établissement au No 7 DE LA RUE TCHOUPITOULAS, coin Commune, où il a constamment en meilleures marques de CIGARES, importées et du pays; il les vend en gros et en détail.

Venez essayer les cigares du pays qui sont meilleurs que beaucoup de ceux qu'on importe.

Une grande réduction est faite aux acheteurs en gros.

On trouvera également chez lui un stock complet de tabacs à fumer et à chiquer.

Les connaisseurs sont invités à venir examiner les articles. La maison ne craint la concurrence ni sous le rapport de la qualité ni sous celui des prix. 3 nov—1m

### Buvette des Variétés DE HOYT,

Au No 14 de la rue Bourgogne,

Au-dessous du théâtre des Variétés.

Ayant pris à bail la Buvette du Théâtre des Variétés pour la saison, et ayant concilié des arrangements qui, je l'espère, satisferont les plus difficiles, je sollicite respectueusement le patronage de mes amis et du public.

5nov—3m CHARLES J. HOYT

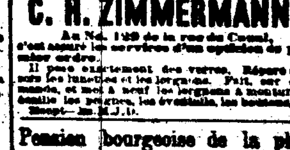

### C. H. ZIMMERMANN,

Au No. 129 de la rue du Canal,

c'est assuré les services d'un opticien de premier ordre.

Il pose exactement des verres. Répare avec soin les lunettes et les lorgnons. Fait, sur commande, et met à neuf les lorgnons à monture en écaille, les peignes, les éventails, les boutons, etc. 3sept—3m M.J.D.

### Pension bourgeoise de la place Jackson.

M. RENÉ MAURIN annonce à ses amis, au public et surtout aux planteurs de la campagne, qu'il vient d'ouvrir de nouveau sa pension bourgeoise rue St Pierre No. 12, Maison Pontalba, et comme par le passé on trouvera chez lui des chambres confortables, bonne table et à prix modéré. Aussi une maison entièrement meublée à louer de suite.

1ernov—1m3J M

### INSTITUT ST-LOUIS

Pour les Demoiselles.

Dirigé par Mme MATTHEY,

Successeur de

Mmes LAVILLEBEUVRE et DEBON,

No 276, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

La réouverture des classes aura lieu MARDI, 1er septembre 1874. La directrice compte sur l'exactitude des élèves. 2nov—1m.

### INSTITUT D'AQUIN.

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES FILLES,

No 2252 Chemin du Bayou, près de la rue Claiborne.

POUR le prix de l'enseignement et d'autres informations, s'adresser à la directrice, Mlle H. FITZGERALD. 1nov—

### Restaurant Antoine.

Transféré rue St-Louis 65.

M. ANTOINE ALCIATOR annonce à ses clients de la ville et de la campagne et au public, qu'il a transféré son restaurant du No 8 rue St Louis au No 65 même rue, entre Royale et Bourbon. Il sollicite la continuation du bienveillant patronage qui lui a été accordé jusqu'à ce jour. [illegible]

### ELIE BOUGERE.

Marchand de bordeaux en cyprès.

PIQUETS pour barrières d'habitations et de terrains, bardeaux et barils, merrins, douves pour boucauts et barils à mélasse, bois préparé pour réfrigérateurs et bois de charpente en général.

Au No 115 de la RUE DE LA DOUANE, au premier. 10 sept—3m.

### Réparation de pianos.

J. PIFFAUT, bien connu du public et des amateurs, continue d'accorder et de réparer les PIANOS à très bas prix ayant toutes les fournitures nécessaires et de choix. S'adresser No 36 rue d'Espagne, 3me district, entre Grands-Hommes et Craps ou par la poste. Il a marqué rapport avec les MM. Gaudin et Jules Piffaut de rue Royale. [illegible]

### ! Avis aux propriétaires !

### B. NAUTRE

Rue Bienville No 79 entre Royale et Bourbon.

SE charge de la location des propriétés, de la perception des loyers et de la perception de leurs loyers moyennant une faible commission.

Il se charge aussi de payement des taxes et licences sans un escompte de 25 à 30 pour cent. [illegible]

### J. DOUSSAN,

149..........Rue du Canal..........149

entre Carondelet et Baronne.

A l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient de transférer son magasin au No 142 rue du Canal.

On trouvera chez lui un magnifique assortiment de gants Jouvin et Reignier pour dames et messieurs, ainsi qu'un grand choix de parfumeries, nouveautés, des marques les plus connues, à des prix modérés. 12sov—3m. Mar. J. et D.

### Forrester Dolhonde & Co.,

COURTIERS DE PROVISIONS

—ET—

Négociants-Commissionnaires,

Au coin des rues Second et Pine.

ST. LOUIS, MO.

Nous consacrerons toute notre attention à l'achat et à la vente des viandes de cochon et d'autres marchandises—"spot" et "futures."

Nous sollicitons les consignations de produits de l'Ouest, sucre, mélasse, café, riz, ferrailles de navires, etc., et remplissons avec soin les ordres des négociants et des planteurs.

22 nov—3m

### Avis.

Les sociétés COBB, DOLHONDE & CO., de St-Louis et de la Nouvelle Orléans, sont dissoutes. L'un ou l'autre des associés est autorisé à signer en liquidation seulement.

DANIEL COBB,
JOHN D. COBB,
FORRESTER DOLHONDE.

12 Novembre 1874.

Les soussignés ont formé une société pour le courtage de provisions et la commission en général, dans la ville de St. Louis, Mo., sous la raison Forrester Dolhonde & Co.

FORRESTER DOLHONDE.
FORRESTER DOLHONDE.

12 Novembre 1874. 22 nov—

### Avis au Public.

JE certifie que M. JULES PIFFAUT a, pendant près de trois ans, travaillé chez moi à la réparation des pianos, et c'est avec plaisir que je le recommande comme un ouvrier habile et expérimenté qui mérite toute confiance.

A. E. BLACKMAR.

Me référant au certificat ci-dessus j'ai l'honneur d'offrir mes services à mes amis et au public en général.

JULES PIFFAUT,
No 9 rue [illegible].

[illegible]

### Horlogerie.

LE soussigné ayant travaillé chez [illegible] [illegible] rue Bourbon, vient d'ouvrir un magasin d'Horlogerie au No [illegible] rue [illegible], et il se recommande [illegible] [illegible].

[illegible] A. [illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 24 NOV.—CLASSE ... 279.

| 37 | 9 | 73 | 42 | 60 | 58 | 46 | 10 | 43 | 75 | 70 | 14 | 76 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement, dans les salons de la Compagnie.

Ils sont certifiés, sous la signature de notre [illegible] Nouvelle-Orléans, Louisiane, ce 24 nov. 1874.

H. PERAL,
ADAM GIFFEN,
Commissaires.

[illegible]

### LIFE ASSOCIATION OF AMERICA

Bureau général, St Louis, Mo.

| | |
|---|---|
| Président | H. W. HOUGH |
| Secrétaire | J. K. P'ERCE |
| Greffier | EDWIN W. BRYANT |

Actif le 1er janvier 1874.......$5,119,237.

Les taux en sont aussi bas et aussi équitables que ceux d'aucune autre Compagnie.

LE PLAN DE DIVIDENDE A L'AVANCE simplifie le contrat de police en donnant une augmentation d'assurance de vingt-cinq pour cent pendant les cinq premières années au lieu de toutes les autres manières d'appliquer le surplus pour ce laps de temps.

Par le système d'ASSURANCE COMPLETE CONTINUÉE une police a force après cessation du paiement de prime, aussi longtemps que cela va pour le prorata—avec le droit de renouvelle ment dans les six premiers mois.

Le système d'assurance à terme, à taux modérés, répond aux besoins des hommes d'affaires mieux qu'aucune autre forme d'assurances.

Le système d'ORGANISATIONS DE DÉPARTEMENTS dans les Etats où la compagnie fait ses opérations, ne prive pas ces sections de capital, mais place le montant net des primes par ceux qui les paient.

La Société se fait INTÉRÊT LOCAL partout où elle est établie, non seulement par le placement des primes, mais encore par les Directeurs du Département choisis parmi les notables de la communauté, et par les porteurs de polices eux-mêmes. Ces derniers ont ainsi l'assurance de transactions honorables avec la Compagnie et de l'établissement permanent d'un bureau pour le paiement des primes, &c. Ces avantages, que la Compagnie seule offre, sont garantis par sa charte.

DÉPARTEMENT DE LA LOUISIANE.

Bureaux No 109 de la rue Gravier.

Nlle-Orléans.

Président, GEN. J. B. HOOD.

Premier Vice Président, L. F. GENERES.
Second Vice Président, H. V. OGDEN.
Avocat, R. L. GIBSON.
Secrétaire, SAMUEL FLOWER.

DIRECTEURS.

| | |
|---|---|
| M. Musson, | W. S. Pike, |
| R. M. Walmsley, | John Chaffe, |
| Thomas H. Hunt, | B. Pritchard, |
| Joseph Bowling, | Jules Vairin, |
| Henry V. Ogden, | John Williams, |
| Isaac A. Scherck, | Jules A. Blanc, |
| Agent général | Geo. B. B. SIMMES, |

On demande de bons agents. 11 nov—1m

### JOHN RHEIN,

—TAILLEUR—

114..........rue Gravier..........114

(Près Camp)

A l'honneur d'annoncer à ses nombreux clients et au public en général, qu'il vient de transférer son établissement du No 183 de la rue de Chartres à l'endroit ci-dessus indiqué. Il profite de cette occasion pour solliciter de ses clients la continuation de leur bienveillant patronage. 3nov—1m

### TOUX, RHUMES, ASTHME.

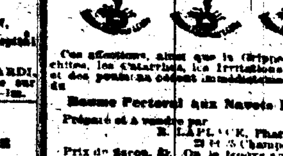

Ces affections, ainsi que la Grippe, les Bronchites, les Catarrhes, les Irritations de la gorge et des poumons cèdent immédiatement à l'usage du

Baume Pectoral aux Navets Indiens.

Préparé et à vendre par

E. LAFLECK, Pharmacien,
211 & 3 Champs Elysées.

Prix de Baron, $[illegible]. On le trouve aussi dans les principales pharmacies. 1er nov—3m DMAV

Voiliers, etc.

### CASSIDY & MILLER,

VOILIERS et agents pour la vente de duck en coton, fabricants de tentes, prélats, etc., au No 26 de la rue du Camp. On trouvera chez eux tous prélats, les articles qui se rattachent à leur genre de commerce. 12 oct—3m

### Avis.

LES ETRANGERS (français, allemands, italiens et autres) ayant des réclamations contre le gouvernement des Etats-Unis pour propriétés prises pendant la guerre, peuvent en recouvrer le montant en s'adressant à

J. G. EUSTIS,
Avocat, commissionnaire des Etats Unis.
No 32 de la rue Carondelet, N.-O.
Boîte 2622 du bureau de la poste. 3oct—3m.

### L. GIROT,

Tailleur et marchand de linge fait,

Au No 11 de la RUE DU CAMP,

AYANT établi un magasin pour son propre compte, est prêt à remplir tous les ordres, promptement et à bas prix, POUR DU COMPTANT. Son stock de LINGE FAIT ne peut être surpassé en ville sous le rapport de la qualité et du bon marché; il se compose d'habillements, de pardessus et de redingotes des derniers genres.

Le linge de a tamille est coupé par M. Girot lui même. 1nov—3m.

### Une bonne affaire pour quelqu'un.

LE soussigné désirant se retirer des affaires fait connaître au public, en ville, comme à la campagne, qu'il vendra à des conditions très avantageuses, son stock tout entier, consistant en papiers peints, glaces, moulures pour encadrements, gravures, lettres en cuivre et en ferblanc, patrons alphabétiques et chiffres en acier, papier à dessin, dite monture, cadres de portraits, installation du magasin etc. &c.

M. E. DAWSON,
Encoignure Toulouse et Chartres. 1nov—3m

### L. C. ARNY,

Ancien établissement

Pour la mise en bouteilles,

Nos 26, 28 et 30 de la rue Bienville,

(ancien magasin de J. A. Blaffer & Co.)

OFFRE, à vendre, en bouteilles, ALE, PORTER, LAGER DE ST-LOUIS, CIDRE & ALE AU GINGEMBRE.

Ale et Porter de Philadelphie, de WM. MASSEY & CO., une spécialité.

Ale et Porter en barriques, pour les metteurs en bouteilles; ale, porter et cidre en baril, pour le draught. Fournitures de metteurs en bouteilles, bouchons, fil d'archal, étiquettes, aux plus bas prix. [illegible]

### JOS. DAVID,

197 Vieille Levée ou Decatur,

NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,

REÇOIT des consignations de Sucre, Coton, Riz, etc., etc.

En main un assortiment général de Groceries, Vins, Liqueurs, etc., etc.

Avances libérales faites sur toutes consignations. 1 nov—1 an

### JACINTO GIL,

IMPORTATEUR

—Et—

MARCHAND DE LIQUEURS, EN GROS ET EN DÉTAIL,

Nos 15 et 17 de la rue Dumaine, N.-Orléans,

A constamment en magasin un fort stock de liqueurs, vins et cordiaux de choix, qu'il vend, en gros et en détail, aux plus bas prix du marché. 6 nov—1m

### P. DEJAN.

Marchand de Meubles.

Encoignure Dauphine et Ursulines.

PRÉVIENT ses clients et le public en général qu'il vient de recevoir un grand assortiment de meubles qu'il vendra à des prix d'une modicité rare.

Ameublements complets en bois de rose, acajou, en noyer pour chambres à coucher, de dos à [illegible] [illegible] pour salons, de bois à [illegible]; ainsi que [illegible] à manger, de bois [illegible]. M. DEJAN invite les personnes qui ont des achats de ce genre à faire à visiter son magasin avant d'aller ailleurs. [illegible]

### Pour le Havre.

[illegible] COMTESSE DE [illegible], capt. Vve. Dupont, devant partir sous peu, prendra des passagers de première et de seconde. Pour le fret ou passage, [illegible] [illegible] de la rue du [illegible].

[illegible] HOPKINS, [illegible]

[illegible]